

Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la Stabilisation en République démocratique du Congo

United Nations Organization Stabilization Mission in the Democratic Republic of the Congo



NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME ENTRE JANVIER ET JUIN 2019

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées mensuellement à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.

Entre janvier et juin 2019, le BCNUDH a documenté 3.039 violations et atteintes aux droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC, soit une baisse par rapport à la même période l'année précédente (3.324 violations). Toutefois, il s'agit d'une augmentation de 8% par rapport à la même période il y a deux ans (janvier-juin 2017). Cette tendance à la baisse s'explique par une légère diminution (-8%) du nombre de violations des droits civils et politiques et des libertés fondamentales enregistré à partir de février 2019, ainsi que du nombre de violations documentées dans les provinces affectées par le conflit (-5%) au cours du semestre. Elle est indicative d'une certaine amélioration de la situation des droits de l'homme qui est encourageante dans le cadre de la nouvelle période ouverte suite aux élections de décembre 2018.

Plus de 59% des violations documentées durant le premier semestre 2019 ont été commises par des agents de l'Etat, qui ont notamment été responsables des exécutions extrajudiciaires d'au moins 245 personnes, dont 39 femmes et 26 enfants, sur l'ensemble du territoire de la RDC. Les combattants de tous les groupes et milices armés confondus ont quant à eux commis près de 41% des violations documentées et ont été responsables de l'exécution sommaire d'au moins 418 personnes, dont 116 femmes.

Parmi les agents de l'Etat, les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) sont ceux ayant commis le plus grand nombre de violations (847 violations, dont les exécutions extrajudiciaires de 157 personnes, dont au moins 34 femmes et 14 enfants) au cours de ce semestre. Ce nombre a connu une diminution par rapport au premier semestre 2018 (1.009 violations). Les agents de la Police nationale congolaise (PNC) ont pour leur part commis 689 violations, dont les exécutions extrajudiciaires de 79 personnes, dont au moins quatre femmes et 12 enfants.

Dans les provinces affectées par les conflits, près de la moitié des 2.457 violations et atteintes aux droits de l'homme documentées sont attribuables à des agents de l'Etat, tandis que l'autre moitié a été commise par des combattants de groupes armés. Conformément à la tendance générale, le nombre de violations dans ces provinces est en baisse par rapport à la même période l'année dernière (2.589 violations). Néanmoins, le nombre d'atteintes par les groupes armés est à la hausse par rapport au premier semestre de 2018 (1.219 atteintes, contre 1.172 le premier semestre de 2018). À l'inverse, les agents de l'État, et en particulier les militaires des FARDC, ont commis moins de violations que le premier semestre de 2018 (1.238 ce semestre contre 1.417 pour le premier semestre de 2018). Cependant, le nombre de victimes d'exécutions extrajudiciaires par des agents de l'Etat et d'exécutions arbitraires par des groupes armés dans ces provinces a augmenté : au moins 589 personnes, dont 142 femmes ont été tués dans le cadre de conflits, soit trois civils par jour en moyenne. Parmi les provinces en conflit, celle du Nord-Kivu reste de loin la plus affectée (1.215 violations), suivie notamment du Kasaï (269 violations), du Sud-Kivu (240 violations), du Maniema (167 violations), du Tanganyika (166 violations) et de l'Ituri (161 violations).

Le nombre de violences sexuelles liées au conflit a connu une augmentation importante, avec au moins 407 victimes adultes par rapport à 230 au premier semestre 2018. La majorité de ces violences a été perpétrée par des combattants des groupes armés (77%), notamment des Forces démocratiques de libération du Rwanda (99 victimes), suivis des Nduma Defense of Congo-Rénové (73 victimes), tandis que les principaux auteurs parmi les agents de l'Etat sont les militaires des FARDC et les agents de la PNC.

Du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, le BCNUDH a documenté 461 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées à des restrictions à l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire congolais, soit une baisse de 8% par rapport à la même période de l'année 2018 (499 violations) et de 17% par rapport au semestre précédent (555 violations entre juillet et décembre 2018). Cette tendance à la baisse s'explique par une certaine ouverture de l'espace démocratique observée suite aux élections, qui s'est traduite par une baisse de ce type de violations à partir du mois de février, même si elle reste limitée.

A partir du mois de février, plusieurs manifestations et rassemblements publics avec des revendications politiques et/ou sociales se sont déroulées sans incidents à travers le pays. Par contre, certaines manifestations ont été réprimées par les autorités policières, y compris à travers la promulgation d'interdictions générales de manifester par les autorités locales, ainsi que par un recours excessif à la force et des arrestations arbitraires. Pendant le mois de mars, des ordonnances présidentielles et ministérielles ont été publiées, portant mesures individuelles et collective de grâce, accordées aux détenus politiques et d'opinion. Un nombre significatif de prisonniers politiques et d'opinion ont été libérés suite à ces mesures ainsi qu'en application de la grâce présidentielle accordée le 29 décembre 2018.

Si les agents de la PNC restent les principaux auteurs de ces violations (227 violations) les militaires des FARDC (107 violations) ont montré une implication importante dans les restrictions de l'espace démocratique, notamment à travers la répression violente des manifestations pacifiques. Les violations les plus rapportées sont les atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne (113 violations, avec 850 victimes, dont 61 femmes et 64 enfants), suivies par celles à la liberté de réunion pacifique (98 violations) et à la liberté d'opinion et d'expression (77 violations). Les membres des organisations de la société civile continuent d'être les principales victimes de ces violations (316 victimes), suivis des journalistes et autres professionnels des médias (85 victimes) et des membres de partis politiques (44 victimes).

Au cours du premier semestre de 2019, le BCNUDH a appuyé les activités des juridictions militaires dans le cadre de la lutte contre l'impunité. Au moins 104 agents de la PNC, 32 militaires des FARDC et 18 membres des groupes armés ont été condamnés pour des actes constitutifs de violations des droits de l'homme. Ce semestre a par ailleurs été marqué par une légère diminution du nombre de décès en détention (106 décès) et une forte augmentation du nombre d'évasions (1.045 évadés). Cette augmentation s'explique par la multiplication des évasions massives, surtout en janvier et février.

Le BCNUDH a organisé au moins 128 activités de renforcement de capacités des acteurs étatiques et nonétatiques en matière de droits de l'homme, en particulier la Commission nationale des droits de l'homme, le comité interministériel des droits de l'homme et le Ministère des droits humains. Ces activités, à l'intention de près 11.580 personnes dont 29% de femmes, ont notamment porté sur les mécanismes nationaux et internationaux de protection et de promotion des droits de l'homme, la protection des défenseurs des droits de l'homme, le respect des droits de l'homme dans le contexte électoral, la protection des civils dans les zones de conflit, la lutte contre l'impunité, la lutte contre les violences sexuelles, ainsi que sur la commémoration des journées internationales des droits de l'homme.

Enfin, dans le cadre de son programme de protection, le BCNUDH a traité plus de 111 cas de menaces et de violations des droits de l'homme à l'encontre de 195 défenseurs des droits de l'homme, 36 journalistes et autres professionnels des médias, ainsi que de 28 victimes et cinq témoins de violations des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire congolais. Le BCNUDH s'inquiète du nombre de menaces, intimidations à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme (près de 74% des cas de protection).